

Bayonne, le 3 avril 2018

**PROCES-VERBAL  
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA FFPB  
BAYONNE – 31 MARS 2018**

Le Président de la FFPB, Lilou Echeverria, ouvre la séance à 9h en souhaitant la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée Générale Extraordinaire et les remercie pour leur présence.

**DECOMPTE DES VOIX ET VERIFICATION DU QUORUM**

Les listes d'émargement font apparaître le nombre de voix suivant (ligues-comités clubs) :

NOUVELLE-AQUITAINE	:	625
OCCITANIE	:	84
ILE-DE-FRANCE	:	21
HAUTS-DE-FRANCE	:	4
PROVENCE-ALPES-COTES-AZUR	:	9
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	:	0
AUVERGNE-RHONE-ALPES	:	2
CORSE	:	0
ILE-DE-LA-REUNION	:	1
ST-PIERRE-MIQUELON	:	0
NOUVELLE-CALEDONIE	:	0
<b>Soit un total de</b>	:	<b>746 voix</b>


Le quorum **613 voix** étant atteint, l'assemblée générale ordinaire peut se dérouler normalement.

**MODIFICATION ARTICLES DES STATUTS**

- Article 011.1 Mode de représentation - Mode d'affectation des voix aux Ligues et aux Comités.
- Articles 011.0 – 011.301 – 012.1 suite à la suppression de la Licence Loisir.

Les modifications de ces articles de Statuts sont approuvées à l'unanimité. Voir *pièce jointe*.

La prochaine revue fédérale "Pilota" annoncera les titres des articles modifiés, à consulter, dans leur intégralité, sur le site internet [www.ffpb.net](http://www.ffpb.net).



Le Secrétaire Général,  
Roland DUFOURG



Le Président,  
Lilou ECHEVERRIA